

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MISE EN ROUTE LABORIEUSE POUR LE NOUVEAU DG

BILAN ET MODIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION, MOBILITÉ ET PROMOTION/CYCLE DE LA SURVEILLANCE/JO... VOICI DANS LES GRANDES LIGNES AU PROGRAMME DU PREMIER CSA DE RÉSEAU PRÉSIDIÉ PAR LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL, FLORIAN COLAS.

Concernant les fameuses **LDG**, elles sont la déclinaison d'une loi inique qui a pour vocation première de diviser les agents plutôt que de les unir. **Elles renforcent l'arbitraire et l'opacité**, tout en donnant un pouvoir sans contrôle, sans opposition et sans contradiction aux Directeurs Inter-régionaux.

Elles ont eu pour conséquence, en matière de mutation, la **multiplication des postes à profils**, qui sont quasiment généralisés en catégorie A, qui gangrène la catégorie B et qui commence tout doucement à grignoter certaines fonctions et postes en catégorie C.

Pour les promotions, "le mérite" devient l'Alpha et l'Omega qui permet toutes les manipulations et interprétations possibles.

Pour la Cfdt, ces LDG sont surtout **un exercice totalement opaque**, ces arbitrages se font à l'insu de toutes et de tous, dans les alcôves des DI. Une véritable régression sociale par rapport au format CAP où les décisions étaient prises en transparence devant les représentants du personnel, seule garantie du respect des règles et de la justice nécessaires à toute question RH.

MODIFICATION DES LDG MOBILITÉ

L'Administration propose le **doublement des points dans le cadre des rapprochements d'enfant**, qui passeraient ainsi de 50 à 100 points.

Cette mesure, qui a du sens, avait été demandée par la Cfdt Douane ainsi que les autres organisations syndicales lors de la création des LDG.

Dans un autre cadre, il faut noter l'**élargissement du périmètre des résidences dites "peu attractives"**, qui souffrent de sous-effectif chronique et qui sont donc "primées" en points dans le cadre d'une future mutation.

Rentrent ainsi dans le nouveau périmètre : Ax-les-Thermes, Gaud, Bourg-Madame, DNRED Ivry, Échelon DNRED de Roissy/Metz/Belfort et Guyane, BSN de la Grande Motte, la BSAM du Lamentin.

Concernant les **spécialistes marins**, il est instauré un tableau unique catégorie C et catégorie B pour Groupe 1 et Groupe 2, ce qui devrait faciliter la mobilité des agents de constatation qui étaient bloqués, **c'est pour nous une bonne chose**.

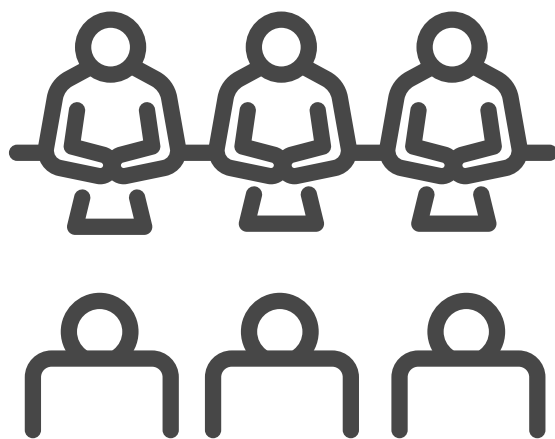
Par contre, la spécialité marin groupe 3 est supprimée, les encadrants seront donc choisis parmi les marins G2.

D'autre part, la durée maximale d'affectation, qui était de 10 ans pour certains postes de commandement sur des résidences isolées, est supprimée.

Dorénavant, la durée maximale redevient donc de 7 ans d'affectation pour tous.

C'est un bien **mauvais message selon la Cfdt** car sur plusieurs Inter-regions ou dans certains services et directions à compétence nationale, les postes de reclassement en proximité peuvent se faire extrêmement rares.

COMPTE RENDU DU
CSA RÉSEAU,
MAI 2024



LES DEMANDES CFDT

La logique des LDG et leur caractère opaque ne pourra être remise en question par aucune proposition de modification, ce système voulu par cette majorité gouvernementale est globalement mauvais et irrécupérable.

Pour autant, à la marge, il est de notre rôle de faire des propositions de modification pour rendre l'exercice, si ce n'est moins injuste, au moins plus humain.

Nous demandons donc :

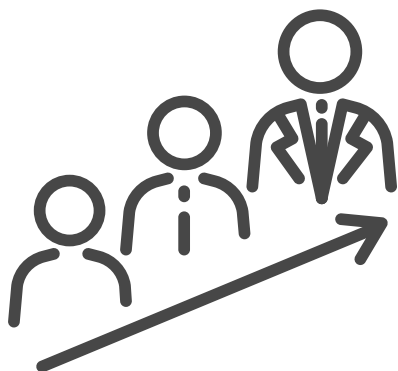
- **D'élargir la logique de fusion des corps C et B pour les spécialités maritimes aux autres spécialités** : maîtres de chien, motards ...
- **En Outre-mer : ne pas perdre ces points résidence pour une mobilité au sein des DR** Guyane / Guadeloupe / Martinique et de la Réunion.
- Laisser la possibilité aux collègues mutés sur un poste **TSI** et qui ne valident pas la qualification **de revenir à la résidence d'origine** (plutôt que de les contraindre à s'inscrire au TAM).
- Pour les durées maximales, sanctuariser le fait que la mobilité à l'issue se fait dans l'intérêt du service et non pour convenance personnelle afin de **bénéficier de mesures indemnitaires plus favorables**.
- Étudier les effets de bord d'une possibilité de garder ses points résidence si on rejoint une résidence peu attractive primée.
- Réévaluer les **points de résidence peu attractive pour la DIPA** qui sont inférieurs à tous les autres !
- **Revoir la politique de durées maximales** sur des résidences où il est difficile de recruter (ex : les enseignants des écoles)

MODIFICATION DES LDG PROMOTION

La principale nouvelle mesure semble être la création d'un **Comité de Direction Restreint (CDR) pour les Services Centraux, qui sera compétent pour les promotions des collègues de la DG et les agents paris Spé.**

Cette mesure va vraiment soulager les services RH d'Île-de-France (initialement compétente pour la DG et Paris Spé).

De même, est créé un **CD National pour les promotions de Chef de service**. Difficile à ce stade de mesurer la future utilité de cette structure, mais par essence nous sommes sûrs qu'elle sera aussi opaque que les Comités de Direction locaux.



LES DEMANDES CFDT :

La CFDT fait le constat que **les douanières et les douaniers s'autocensurent en matière de promotion dès lors que celle-ci induit une mobilité géographique** et tout ce que cela entraîne.

En conséquence, nous avons une **revendication très forte sur la promotion de B en A que ce soit par voie de l'examen professionnel ou de la Liste d'Aptitude. Nous souhaitons que cette mobilité pour la promotion de B en A soit limitée à 1h ou à 100 km de la résidence.**

Nous exigeons aussi, dans le cadre des échanges sur l'égalité professionnelle que nous avons avec la DG, qu'une formation sur la prévention des discriminations soit offerte à l'ensemble des managers de proximité.

CYCLE DE LA SURVEILLANCE

Sur ce point, on nage en pleine confusion.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par 18 groupes de travail entre les Organisations Syndicales douanières et la DG autour d'un cycle d'évolution de la Surveillance que nous réclamions depuis 10 ans.

Cinq axes de travail avaient été définis :

- La Formation
- La sécurité
- L'efficacité opérationnelle
- L'Encadrement et le management
- Les Spécialistes.

Ces débats ont véritablement sombré lors de la restitution finale qui n'était pas sincère et qui n'avait, in fine, gardé qu'une poignée de mesures parmi les 300 propositions avancées par les OS douanières et l'Administration elle-même !

La réponse de notre récent DG fut pour le moins confuse.

Mélangeant à la fois la nécessité de reprendre les échanges sur le cycle au moment où ils se sont arrêtés (à savoir à la synthèse des 18 GT), sa volonté affichée de définir une feuille de route de la Surveillance pour son plan stratégique 2026 / 2030 et enfin la nécessaire évolution des équipements structurants (Drones, « Camionetas ») qui eux, doivent être étudiés en Formation Spécialisée.

Pour la CFDT ces GT étaient dédiés à l'évolution des métiers de la surveillance et non à un fourre tout !

Au final, nous obtenons de la part du DG un engagement d'avoir la réécriture de la synthèse de ces 18 mois de débats dans un délai de 15 jours et visiblement la reconduction d'un GT Bilan de ce cycle à la rentrée.

Il est indispensable, pour la CFDT Douane, que le travail colossal fourni par nos équipes locales, nos élus et l'ensemble des militants CFDT, aboutisse rapidement à de premières mesures réellement efficaces et cela d'ici la fin de l'année.

Les BOD qui régissent ces métiers sont vieux de 30 ou 40 ans, il faut évoluer avec notre temps !

Ce travail ne peut se faire qu'en consultation, sinon c'est l'échec assuré, comme l'ont démontré les dernières publications Su (ex : BOD Tir)

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Le DG confirme bien que **la pseudo-rumeur colportée par des réseaux sociaux sur le fait que la prime JO ne serait pas payée comme prévu initialement, est bien une nouvelle "fake-news"**.

Étant donné l'émoi que cette rumeur a provoqué il s'engage à le confirmer par une communication sur l'Intranet. Dont acte.

Sur d'autres points, des détails importants restent à régler :

Nous avons demandé des précisions sur la **prise en charge du Pass-Navigo pour les agents franciliens**.

Qui exactement peut bénéficier de cette prise en charge totale ?

Il ne nous a pas été fait de réponse précise en séance. Le DG s'est engagé à nous répondre explicitement par écrit, courrier que nous relayerons bien sûr à l'ensemble des agents franciliens.

Concernant les **agents en temps partiel**, il est confirmé qu'ils toucheront la prime à hauteur de leur temps partiel (par exemple : 80 % de la prime pour un travail à 80%).

La CFDT demande donc que la possibilité de renoncer au temps partiel soit offerte aux agents qui souhaiteraient bénéficier de la totalité de la prime et qui en feraient la demande.

Inversement, nous sommes opposés à toute forme de pression qui serait faite sur des agents pour les contraindre à renoncer à leur temps partiel.

Enfin, nous avons demandé à la Direction Générale d'informer dans les meilleurs délais les **agents stagiaires ayant besoin qu'on leur réserve des logements dans le cadre de leur déploiement JO**.

Nous avons obtenu confirmation qu'ils bénéficieront d'une période de **congés après les JO entre le 8 et le 14 septembre**.

NOTRE CONCLUSION

Une mise en route assez laborieuse pour le nouveau DG qui prend ses marques mais qui s'inscrit pleinement dans les pas de sa prédécesseuse et dans la logique d'un budget de rigueur impulsée par la majorité présidentielle.

Sans investissement, sans ambition de réellement donner à la douane un cap clair et durable, sans une réelle volonté de lutter contre les trafics et les fraudes, sans le maintien et le renforcement de nos missions sur tout le territoire, une nouvelle fois le risque est grand que tout cela ne soit et ne reste que de l'affichage et de grands mots.

La douane ne peut se le permettre et nous exigeons des actes !

Au travail !

